



ECOLE DE NATATION
ESPADON Leuze Natation
LEUZE-EN-HAINAUT
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Conditions d'admission :

- Age minimum 5 ans - Age maximum 13 ans (dans l'année).
A partir de l'âge maximum ou avant cet âge, l'enfant aura la possibilité de passer dans le Club Espadon si ses aptitudes le lui permettent. Cette évaluation de ses aptitudes est faite par les entraîneurs.

Une période d'essai de 15 jours est accordée à tout nouveau nageur.

Horaire :

Lundi de 18h15 à 19h15

Mercredi de 18h15 à 19h15

Cotisations :

La cotisation annuelle (du 1er septembre au 30 juin) est fixée à 250 euros (peut être modifiée annuellement en début de saison) pour le premier enfant et 240 euros à partir du deuxième enfant ; payable après la période d'essai , au plus tard 1 mois après le premier entraînement, sur le compte bancaire de l'Espadon Leuze : BE92 1431 0467 4623.

La cotisation comprend :

- *L'accès à la piscine aux heures réservées au Club.*
- *L'utilisation du matériel du Club.*
- *Les entraînements suivis et conseillés par des entraîneurs qualifiés.*
- *L'assurance nominale de chaque membre.*

Renonciation :

Pour la bonne gestion des couloirs, les parents sont tenus de prévenir les entraîneurs, dans les plus brefs délais, de l'arrêt de leur enfant aux entraînements.

ATTENTION : Aucun remboursement de cotisation n'est prévu quelque soit le moment où le nageur quitte le Club.

Devoir des nageurs :

- Être en règle de cotisation
- Être assidu aux entraînements
- Suivre les conseils et directives des entraîneurs
- Ne pas perturber les entraînements
- Tenir les locaux en parfait état de propreté
- Respect des règles de politesse
- Respect des entraîneurs et des autres nageurs

Devoir des parents :

- **Durant l'entraînement, ne pas laisser les vêtements des enfants dans le vestiaire individuel.**
- Ne pas se rendre à l'intérieur de la piscine chaussures aux pieds.
- Ne pas appeler l'enfant durant l'entraînement (s'adresser aux entraîneurs).
- Assurer la sécurité de l'enfant en dehors de l'horaire d'entraînement (dès la sortie du bassin).

Utilisation des GSM et réseaux sociaux :

L'utilisation des GSM dans les vestiaires est interdite. L'utilisation des réseaux sociaux doit toujours être faite dans le respect de chaque nageur et jamais dans un but de moquerie ou d'insulte.

Fermeture exceptionnelle :

En cas de fermeture exceptionnelle de la piscine, indépendante de notre volonté, nous ne dédommagerons qu'à partir de la 8ème semaine.

Droit à l'image :

A défaut d'une manifestation écrite (courrier, mail) de votre part avant le 15 octobre 2019, nous considérons que vous autorisez le droit à l'image de votre enfant dans le cadre de notre club sportif (journal, site internet, réseaux sociaux).

SAUF AUTORISATION ECRITE DES PARENTS, IL EST INTERDIT DE QUITTER LA PISCINE LORS DES SEANCES D'ENTRAINEMENTS.

Le comité se réserve le droit d'exclure définitivement un nageur qui ne respecterait pas le règlement.

Comité Espadon Leuze Natation